

« Un budget d'un milliard d'euros mérite bien une mandature »

Le dossier majeur de la législature wallonne, les APE, n'avait pas eu droit à des auditions. C'est chose faite. Le flou et l'incertitude demeurent

● **Pascale SERRET**

Le dispositif des points APE (les aides à la promotion de l'emploi), 4 000 employeurs l'activent tous les jours pour financer l'emploi de plus de 62 000 personnes.

Tout le système va être réformé en Wallonie : les points APE vont disparaître et le budget, plus d'un milliard d'euros, sera transféré aux différents ministres fonctionnels.

La réforme doit être votée le 20 mars. Les auditions ont été acceptées un peu en dernière minute. C'était hier. Les représentants des employeurs et des travailleurs ont eu la pa-

role toute la journée au Parlement wallon.

« faut pas rêver »

Pour les pouvoirs locaux

(Communes et CPAS : près de 30 000 employés APE), c'est clair : pour faire face aux besoins et charges croissantes, ce n'est pas un maintien de l'enveloppe qui est nécessaire, mais une augmentation des moyens. « On a beaucoup entendu parler d'optimisation des points APE. Nous, on doit surtout optimiser la créativité dans un contexte de survie », résume Marie Castaigne, de la Fédération des CPAS.

Un refinancement ? « Faut pas rêver », lui répondra la majorité MR-cdH. « On ne peut pas dépenser plus que ce qu'on a. Je vous conseillerai donc d'être plus créative », recommande aimablement Laurent Henquet (MR) à Marie Castaigne.

Qui a le bon chiffre ?

La fédération des employeurs du non-marchand (Unipso) trouve aussi que le coefficient d'indexation choisi pour définir le volume des subsides à transférer en 2020 n'est pas favorable. « Il faudrait au moins 9 % au lieu des 4,32 % prévus », pointe Pierre Malaise, vice-président de l'Unipso.

Les Communes et les CPAS visent 10,92 % pour garantir

une neutralité budgétaire. On a entendu encore d'autres estimations, d'autres coefficients d'indexation. « S'il y avait eu de la concertation, on n'aurait déjà pas eu trois ou quatre chiffres différents depuis ce matin », bougonne la CSC.

La clé dans la serrure

« Le gouvernement veut aller vite. Chaque ministre construit son projet personnel », constate Pierre Malaise. « Mais on ne sait rien sur le cadastre des compétences. Il manque une clé dans la serrure. Et une concertation sur les projets des ministres. Nous proposons d'aller lentement, de laisser au gouvernement suivant le soin d'élaborer ce qu'il convient de faire. Et non, nous n'attendons pas une autre majorité qui nous serait plus favorable », ironise le vice-président de l'Unipso.

Après la période transitoire (2020), sa fédération demande donc un moratoire d'au moins un an, pour permettre une intégration des postes dans les différentes politiques « de manière progressive, cohérente et concertée », poursuit-il. Trop d'incertitudes encore. « On ne veut pas faire durer les choses ad vitam aeternam. Mais un budget d'un milliard d'euros mérite bien une mandature. » ■

L'opposition confirme : ça « craint »

L'opposition socialiste avait, tout comme Écolo, réclamé et finalement obtenu la tenue de ces auditions. Une façon non pas de se rassurer mais de faire dire au secteur ce que PS et Écolo répercutent à leur façon. Le système des points APE va s'éteindre, ce sera voté le 20 mars (après un retour en commission le 26 février), et « *rien ne garantit que l'emploi sera maintenu au-delà de 2019* », martèle Christie Morreale (PS).

Pour rappel, les socialistes avaient eux-mêmes été loin dans un processus de réforme des APE. Mais le projet ne prévoyait pas de transfert de budget vers les ministres fonctionnels. « *Et ces futurs décrets fonctionnels créent de*

nouvelles inquiétudes. ».

Aujourd'hui, le groupe juge sévèrement le projet de l'actuelle majorité : période de transition trop courte (un an, en 2020), exclusion d'employeurs (Forem, Région... : 1 100 emplois au total), précipitation dans la préparation des décrets de transfert « post-APE », modalités de répartition et plannings de sortie variables selon les ministres (« *ce qui va compliquer le travail des employeurs qui dépendront parfois de plusieurs administrations* », note Christie Morreale), pas de cadastre des emplois par compétence disponible, etc. Le PS veut une prolongation de la phase transitoire (2020-2021) et une entrée en vigueur progressive de la réforme. ■